



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 12 avril 2021 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :  
15

Conseillers en fonction :  
13

Conseillers présents :  
13

Membres présents :

Tous

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,  
Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER,  
M. Frédéric LUTTER, Mme Evelyne RICH, M. Bruno BARTHELMÉ,  
Mme Michelle OUDIN, M. Antoine REIBEL, Mme Samantha LUDWIG,  
M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Date de convocation : 06/04/2021

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021
3. Approbation du compte de gestion 2020
4. Adoption du compte administratif 2020
5. Vote des taxes directes locales pour 2021
6. Versement des subventions aux associations en 2021
7. Vote du budget primitif 2021
8. Fixation de durée d'amortissement pour des biens figurant à l'inventaire
9. Opération « emplois saisonniers » : création de postes
10. Rythmes scolaires : organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2021/2022
11. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
12. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h10.



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

**1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Frédéric LUTTER en tant que secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2020 établi par le Trésorier d'Erstein.

Les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice concerné.

**Considérant la régularité des écritures,  
statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,**

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier d'Erstein n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**
- **approuve ce document.**

**4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Il est procédé à l'énumération des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020.



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	675 018,10 €
Dépenses :	602 474,89 €
Excédent de l'exercice 2020 :	72 543,21 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2019 :	0,00 €
<b>Soit résultat de clôture 2020 :</b>	<b>72 543,21 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	355 863,72 €
Dépenses :	177 145,59 €
Excédent de l'exercice 2020 :	178 718,13 €
Déficit d'investissement antérieur reporté 2019 :	- 114 850,40 €
<b>Soit résultat de clôture 2020 :</b>	<b>63 867,73 €</b>

Restes à réaliser (section investissement)

- en dépenses :	32 109,80 €
- en recettes :	11 708,75 €
<i>Soit solde des Restes à Réaliser :</i>	<i>20 401,05 €</i>

En vertu des prescriptions en vigueur, il appartient au Conseil Municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par le Trésorier d'Erstein, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaire.

Monsieur Jean-Pierre RINGEISSEN, Maire-Adjoint, assure la présidence et soumet le compte administratif au vote après que le Maire ait quitté la salle.

**Après examen du compte administratif 2020, en concordance avec le compte de gestion du Trésorier d'Erstein,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve le compte administratif 2020 du budget principal communal ;**
- **précise que les résultats de chaque section sont reportés automatiquement et qu'il n'est pas nécessaire d'affecter ces résultats au compte 1068 ; le résultat global et celui de la section d'investissement étant positifs.**



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

**5. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

Par délibération n°2020-037 du 30/06/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'Habitation (TH) : 15,75 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 8,20 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 38,91 %

A compter de l'année 2021, la TH sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 21,37 % (soit le taux communal de 2020 : 8,20 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %).

**Sur proposition des membres de la Commission des Finances élargie réunis en date du 06 avril 2021,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17 %) ;
- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

**TFPB : 21,37 %**  
**TFPNB : 38,91 %**

	Bases imposables notifiées par les services fiscaux pour 2021	Taux d'imposition voté	Produit correspondant
Taxe foncière bâti	974 600	8,20 % + 13,17 % = 21,37 %	208 272,- €
Taxe foncière non bâti	55 000	38,91 %	21 401,- €

**Produit fiscal attendu des taxes à taux votés : 229 673,- €**

*A titre d'information, le montant compensatoire fixé par l'Etat lié à la perte de la TH s'élève à 107 742,- €.*

**6. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2021**

Sur proposition de la Commission des Finances élargie réunie en date du 06 avril 2021,

**Et après en avoir délibéré,**



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

- **de doubler à titre exceptionnel les montants des subventions à verser aux associations locales (ASLCK, Arboriculteurs, Amicale des Sapeurs-Pompiers, Chorale Sainte-Cécile, Football-Club) pour l'année 2021 en vue de les soutenir face aux pertes de recettes liées à la non-organisation des manifestations en 2020 suite à la pandémie ;**
- **d'approuver les montants des subventions et participations 2021 à verser aux associations, détaillées comme suit :**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant</b>
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	70.00 €
Société d'Histoire des Quatre Cantons	70.00 €
Souvenir Français	70.00 €
Association Sports Loisirs et Culture de Kertzfeld	2 000.00 €
Arboriculteurs	400.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400.00 €
Chorale Sainte-Cécile	400.00 €
Football-Club	400.00 €
Football-Club (aide à la licence des jeunes)	800.00 €
Coopérative Scolaire	500.00 €
Association Foncière	2 000.00 €
Divers	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 110.00 €</b>

**7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Après examen du budget primitif 2021, préalablement étudié en Commission des Finances élargie le 06 avril 2021,

**Et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

- **d'adopter le budget primitif 2021, voté par chapitre en fonctionnement et en investissement, dont l'équilibre budgétaire s'établit comme suit :**



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits de fonctionnement votés	755 997,21	683 454,00
Résultat de fonctionnement reporté (002)		72 543,21
<b>TOTAL</b>	<b>755 997,21</b>	<b>755 997,21</b>

  

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits d'investissement votés	231 655,99	147 387,21
Reste à réaliser de l'exercice précédant	11 708,75	32 109,80
Solde d'exécution d'investissement reporté (001)		63 867,73
<b>TOTAL</b>	<b>243 364,74</b>	<b>243 364,74</b>

  

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>999 361,95</b>	<b>999 361,95</b>
------------------------	-------------------	-------------------

**8. FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR DES BIENS FIGURANT A L'INVENTAIRE**

Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 rendant obligatoire l'amortissement des frais d'études lorsqu'ils ne sont pas suivis de réalisation sur une période ne pouvant excéder 5 ans,

Considérant que les biens suivants inscrits à l'inventaire n'ont pas été suivis de réalisation ou de travaux :

- étude groupe scolaire (inventaire n°INC027)
- étude de faisabilité « aménagement Zone d'Aménagement Concerté » (inventaire n°INC028),

Il est nécessaire d'amortir ces frais d'études.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **décide de fixer la durée d'amortissement des frais d'études précités à un an à compter de l'année 2021.**

**9. OPERATION « EMPLOIS SAISONNIERS » : CREATION DE POSTES**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'opération des emplois saisonniers pour les vacances scolaires de l'été 2021 et décide du principe d'embauche de jeunes de 16 à 18 ans par période de quinze jours pour seconder les employés communaux chargés de l'entretien des



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

bâtiments et espaces verts sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 20h00 (4h en matinée sur 5 jours) rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

Les périodes concernées sont les suivantes :

- du 05 juillet au 16 juillet
- du 19 juillet au 30 juillet
- du 02 août au 13 août
- du 16 août au 27 août

Les candidatures devront être déposées en mairie avant le 14 mai 2021.

Le choix des candidats sera déterminé par tirage au sort lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal ; les nouvelles demandes étant prioritaires.

**Approuvé à l'unanimité.**

**10. RYTHMES SCOLAIRES : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE 2021/2022**

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu la délibération n° 2018-022 du 09/04/2018 approuvant le retour à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2018-2019 pour une durée de trois années ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole en date du 16 mars 2021 pour le maintien de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2021/2022 ;

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **décide le maintien de la semaine de 4 jours dès la rentrée 2021/2022 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine ;**
- **approuve les horaires suivants :**

	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi	8h15	11h45	13h30	16h00
Mardi	8h15	11h45	13h30	16h00
Jeudi	8h15	11h45	13h30	16h00
Vendredi	8h15	11h45	13h30	16h00



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

- charge Madame le Maire de saisir le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, valable pour les trois prochaines années scolaires.

**11. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS**

Relevé des décisions d'urbanisme du 23/02/2021 au 12/04/2021 :

▪ **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Objet	N° d'enregistrement	Décision
FLICK Jeannot	15A rue des Vosges	Panneaux photovoltaïques	DP06723321R0003	Accordé le 23/02/2021
BRUNNEMER Thierry	9 rue de l'Orme	Couverture terrasse	DP06723321R0004	Accordé le 24/03/2021
SCHNEIDER Loïc	27 rue de Stotzheim	Terrasse	DP06723321R0005	Refusé le 31/03/2021

▪ **Permis de construire**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
KRYSALIS	4 rue du Soleil	Adaptation de locaux en mini-crèche	PC06723320R0009	Accordé le 08/04/2021

▪ **Permis de démolir**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
CROMER Samuel	3A rue du Soleil	Démolition grange	PD06723321R0001	Accordé le 06/04/2021





**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

**12. DIVERS**

- **Point sur la composition de la commission des listes électorales**

En date du 1<sup>er</sup> mars 2021, la Préfecture nous a fait parvenir l'arrêté préfectoral portant composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Ont été nommés :

Conseillère municipale titulaire : Madame Elodie LETELLIER

Conseillère municipale suppléante : Madame Samantha LUDWIG

Délégué de l'administration : Monsieur Christophe SAETTEL

Délégué du Tribunal Judiciaire de Strasbourg : Madame Lydie SIPP

- Point sur les élections de juin 2021

- Information sur l'annulation de l'opération « pneus » par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

- **Opération « Espace sans tabac »**

Monsieur Fabien WEISSENBERGER, Conseiller Municipal, signale la présence de nombreux fumeurs à l'aire de jeux de la cour de l'ancien presbytère, malgré l'interdiction de fumer aux abords de l'école.

Mme le Maire informe qu'un panneau était destiné à être mis en place sur ce site à l'issue des travaux de l'aire de jeux. Le nécessaire sera fait dès que possible.

- Réunion de la commission scolaire le 20/04/2021 à 19h pour l'examen des demandes de dérogations pour la rentrée 2021-2022.

Séance close à 21h55.

Prochaine séance : lundi 17 mai 2021